

Déclaration

Réforme des retraites : le premier bilan de la CFDT

Contacts

Thierry Mestre
01 42 03 80 06
atdepresse@
cfdt.fr

Assistante

Anne-Sophie
Chassaing-Cuvillier
01 42 03 80 12
Fax
01 42 03 81 44

**Déclaration de François Chérèque
3 décembre 2003**

CFDT

4, bd. de
la Villette
75955 Paris
Cedex 19

Déclaration de François Chérèque

Six mois après la négociation du 15 mai et trois mois après la parution de la loi, il nous semble utile de faire un premier bilan de la mise en œuvre de la réforme des retraites, au regard de ses objectifs.

Ce bilan est d'autant plus nécessaire que la réforme commencera à s'appliquer le premier janvier prochain.

Il est d'autant plus nécessaire pour la CFDT qui a soutenu la réforme.

Nous l'avons soutenue sur la base d'objectifs et de principes clairs que nous souhaitons voir respecter : **nous avons voulu une réforme globale qui concerne tous les régimes, publics comme privé.** C'est au nom de la justice et de l'équité que nous avons soutenu l'harmonisation des droits.

C'est au nom de ces principes que nous avons obtenu des résultats positifs pour le public comme pour le privé :

- la pérennisation du droit à la retraite à 60 ans
- le départ avant 60 ans pour les salariés ayant commencé à travailler jeunes
- une revalorisation des basses pensions, à 85 % du Smic net
- l'harmonisation de la décôte, divisée par deux dans le privé
- et plusieurs contreparties pour les fonctionnaires.

Ces résultats, nous voulons les voir se concrétiser pour chaque salarié concerné.

Au lendemain de la négociation, nous avons annoncé que notre vigilance serait totale vis-à-vis du gouvernement dans l'application de la réforme. Et que notre exigence d'une réforme concertée ne s'arrêterait pas au soir du 15 mai. Cette exigence de concertation porte également sur les textes d'application qui concrétisent la réforme.

C'est bien connu, le diable se niche souvent dans les détails : c'est pourquoi nous attachons la plus grande importance aux décrets et aux circulaires.

Nous exigeons que ces textes fassent l'objet d'une vraie concertation avec les partenaires sociaux et notamment ceux qui ont soutenu la réforme afin que leur rédaction corresponde à l'esprit comme à la lettre du relevé de conclusions comme de la loi.

C'est au nom de la justice et de l'équité que nous avons soutenu l'harmonisation des droits.

J'en viens donc au bilan de la réforme, à partir de deux questions :

- **où en sommes nous de la mise en œuvre de la réforme ?** A l'évidence, la réforme avance plus vite dans le privé que dans le public. Je vais y revenir.
- **la concertation est-elle encore au rendez vous ?** Je le dis tout net : la concertation connaît des ratés qui ne peuvent plus durer.

Je le disais à l'instant, la réforme avance plus vite dans le privé que dans le public. **Les partenaires sociaux ont en effet " fait leur boulot " en aboutissant à un accord sur les retraites complémentaires.** Nous avons obtenu du patronat que les nouvelles dispositions du régime de base soient traduites dans les retraites complémentaires. De son côté, le gouvernement a publié le décret sur les carrières longues dans le privé.

Au total, nous sommes arrivés au résultat concret : 200 000 salariés concernés par cette mesure vont en bénéficier dès le 1er janvier prochain. Et en quatre ans (d'ici à 2008), c'est 500 000 salariés ayant commencé à travailler jeunes qui partiront à la retraite avant 60 ans. C'est la plus grande avancée sociale depuis la RTT.

Des dizaines de décrets en attente

Mais il reste des dizaines de décrets en attente, par exemple sur le rachat des années d'études, sur la décôte et la surcôte. Le décret sur les carrières longues est le seul à avoir été publié. Et non sans difficulté !

Il a fallu toute la ténacité de la CFDT pour faire respecter l'esprit du relevé de décisions du 15 mai.

La CFDT n'acceptera pas plus longtemps qu'on fasse lanterner les fonctionnaires.

Au final, le résultat est positif mais nous

demandons à M. Fillon de tirer les leçons de ces difficultés et d'organiser à l'avenir une concertation approfondie qui permette l'accord le plus large possible sur le contenu des autres décrets. Nous avons d'ailleurs l'impression d'avoir été entendus et c'est tant mieux.

J'en viens maintenant à la fonction publique. Le constat est simple : la réforme est au point mort.

Le gouvernement semble peu pressé de mettre en application les avancées que la CFDT a obtenues pour les fonctionnaires en contrepartie de l'effort qui leur est demandé sur la durée de cotisation. Le gouvernement traîne les pieds, en tout premier lieu, sur les carrières longues. Mais aussi sur l'intégration des primes dans une caisse de retraite complémentaire, sur le rachat des années d'études, et sur les mesures spécifiques pour les personnels de la fonction publique hospitalière (années de bonification, intégration de primes).

Je le dis haut et fort : la CFDT n'acceptera pas plus longtemps qu'on fasse lanterner les fonctionnaires. L'harmonisation, ce n'est pas seulement des efforts pour financer nos retraites, c'est aussi des " plus " pour tous, public comme privé ! Et je mets en garde le gouvernement si, par hasard, il était tenté d'oublier ses engagements. Ils doivent être tenus.

Tout cela coûte-t-il cher ? Oui, ce que nous avons obtenu " pèse " 11 milliards d'euros pour les seuls départs anticipés dans le privé.
C'est le prix de l'engagement de la CFDT, le prix de l'équité et de la justice sociale.

Le problème, pour les fonctions publiques, n'est pas l'absence de réunions de concertation mais de savoir sur quoi doivent-elles aboutir. Le jeu du gouvernement dans ces groupes de travail n'est pas clair sur les objectifs qu'il poursuit.

Le gouvernement veut-il mettre en oeuvre ses engagements vis-à-vis des fonctionnaires ou tente-t-il de les esquiver pour des raisons budgétaires ?

Aussi, pour clarifier au plus vite les intentions du gouvernement et avant que des dérives ne dévoient le sens de la réforme, **la Confédération CFDT demande une rencontre avec le ministre de la Fonction Publique, M. Delevoye, le plus rapidement possible.**

Aux yeux de la CFDT, il y a trois sujets tests sur lesquels nous voulons vérifier la volonté du gouvernement de respecter ses engagements.

Aux yeux de la CFDT, il y a trois sujets tests sur lesquels nous voulons vérifier la volonté du gouvernement de respecter ses engagements. Ce sont les plus importants.

- Premier sujet : la possibilité de départ avant 60 ans pour ceux qui ont des carrières longues dans le public, comme dans le privé

De nombreux fonctionnaires ont commencé à travailler jeunes, parfois dans le privé et il n'y a aucune raison que ceux qui ont une carrière complète ne bénéficient pas eux aussi de mesures équivalentes. Ces fonctionnaires travaillent notamment dans les hôpitaux, les collectivités territoriales, la Poste, l'Équipement...

J'insiste également sur la nécessité de publier le décret permettant aux salariés handicapés de bénéficier de cette mesure à laquelle la CFDT accorde une grande importance.

- Deuxième sujet : la pénibilité. Une négociation s'engagera dans le privé avec le patronat début 2004. Nous voulons qu'il en soit de même dans les fonctions publiques.

Je rappelle que la démarche CFDT sur ce sujet s'appuie sur trois objectifs qui sont valables pour le privé comme pour le public :

Le premier objectif, c'est de faire reculer la pénibilité, pas de s'en accommoder. Nous voulons améliorer les conditions de travail de façon à supprimer ou limiter au maximum les nuisances.

Le deuxième, limiter le temps d'exposition des salariés à de mauvaises conditions de travail afin d'éviter au maximum des conséquences irréversibles pour leur santé

Le troisième, compenser par une possibilité de départ anticipé les conséquences sur la santé des salariés qui ont été exposés dans le passé à de mauvaises conditions de travail ou qui seraient demain exposés à des nuisances qui ne pourraient être supprimées.

- Enfin, le troisième sujet porte sur la création de la caisse de retraite complémentaire qui doit permettre la prise en compte de certaines primes dans le calcul de la retraite.

Pour la CFDT, il faut créer une caisse paritaire sur le modèle ARRCO/AGIRC où les partenaires sociaux (syndicats et Etat employeur) seront responsabilisés. Il n'est pas question de laisser le ministère des Finances décider de tout.

Enfin, **je n'oublie pas les mesures spécifiques obtenues pour les infirmières et les aides soignantes.** Pour l'heure, ces avancées sont illisibles aux yeux des premières concernées car le gouvernement est incapable de publier les décrets. Cela n'est pas tolérable plus longtemps.

La CFDT veut donc obtenir **un calendrier** de la mise en œuvre de la réforme et elle demande que pour chaque décret, soit organisée **une consultation formelle** des partenaires sociaux, **avant tout arbitrage interministériel définitif.**

Encore une fois, c'est la question du dialogue social qui est posé dans la fonction publique.

Au moment où ce gouvernement va faire voter une réforme sur ce sujet pour le privé, la question du dialogue social dans les fonctions publiques est totalement occulté.

Le dialogue social lui-même est réduit à une peau de chagrin.

Sur les retraites, le gouvernement joue à cache-cache avec ses propres engagements.

Sur les salaires, 2003 sera une année blanche, en 2004 ce sera 0,5 % et n'en demandez pas plus. C'est la décision unilatérale qui prévaut.

Plus généralement, ce gouvernement est sans projet pour les fonctions publiques, si ce n'est celui du salaire au mérite et de la diminution des emplois. Pour améliorer le service rendu au public, il faut avoir des objectifs, un projet pour chaque administration.

Au lieu de quoi, ce gouvernement met, une nouvelle fois, la charrue avant les bœufs : en ayant comme seul objectif la diminution des impôts, il se prive de moyens pour engager une vraie réforme de l'Etat.

C'est au regard des réponses qui nous seront faites que la CFDT décidera d'appeler si nécessaire les fonctionnaires à l'action.

Vous l'aurez compris. La CFDT n'acceptera pas :

- Que, sur les retraites, l'harmonisation se résume pour les fonctionnaires à des efforts sans contreparties.
- Que, sur les salaires, on leur demande de se serrer la ceinture pour financer la baisse des impôts.
- Que sur l'avenir des services publics, le projet se résume à moins d'emploi.

C'est sur tous ces sujets que nous interpellons le gouvernement. C'est au regard des réponses qui nous seront faites que la CFDT décidera d'appeler si nécessaire les fonctionnaires à l'action.